



PV Conseil Municipal 03/04/2024

Nom	Présent
BERRICHILLO William	X
BRESSANELLI Gaëlle	X
MARTINS David	Pouvoir donné à Christian Delomme
MORCEAU Michèle	X
DELOMME Christian	X
MARTINI Dominique	X
LOUREIRO Anne	X
MASSON Dominique	absent
GRAZIANI Christine	X
FAVRE Patrick	X
DUPERRIER Joëlle	X
CLOUP Philippe	Pouvoir donné à Anne Loureiro
LUTJENS Élise	absent
JACQUIN Thierry	X
FERREIRA Gaëlle	X
CORDIN Sébastien	absent
FISCHER Catherine	X
PASSIER Alain	X
GAY Simon	X

14 présents

Début du Conseil Municipal : 20h30

1 VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2024

Vu le Budget Primitif de fonctionnement 2024 s'équilibrant en recettes et en dépenses,
Proposition des taux d'impositions proposés ci-après :

Foncier bâti : 29,88 %

Foncier non bâti : 99,48 %

Taxe d'habitation : 14,00 %

Pour un produit attendu de 978 486 €.

Pas de changement par rapport à l'an passé

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

2 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau joint :

COMMUNE ST MAURICE MONTCOURONNE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	252 253,09	386 767,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 49 006,30	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	301 259,39	386 767,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 489 098,17	1 443 015,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 46 083,17
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 489 098,17	1 489 098,17
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 790 357,56	1 875 865,17

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Quelques détails du chapitre 011 (charges à caractère général) : Une limitation des hausses de tarif d'énergie ont pu être faites cette année, grâce à un meilleur suivi des consommations et une renégociation des contrats.

Les tarifs des repas de la cantine sont en hausse constante.

Du fait d'un changement des contrats d'assurance, une réduction des cotisations notable est observée.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif de la Commune de Saint Maurice Montcouronne pour l'année 2024, à voter les crédits qui y sont inscrits et à autoriser Monsieur le Maire à effectuer les mouvements de crédits qui seraient nécessaires, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

La note de synthèse du budget de la commune est annexée au présent PV.

3 OUVERTURE ET ORGANISATION D'UNE CONSULTATION DES ÉLECTEURS DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été adopté le 4 octobre 2023 l'engagement de la procédure de déclaration de projet n°1 emportant compatibilité du PLU afin de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble d'une emprise de 2,7 hectares, située en limite de bourg, au droit de la rue de Courson, dans la continuité du lotissement des Grands Réages (nord de l'allée de la Butte Blanche).

Plusieurs manières de consulter les électeurs sont possibles, toutes encadrées par la loi.

Il faut une délibération du Conseil Municipal pour décider de l'ouverture de cette consultation.

Cette consultation ne peut pas se faire moins de 2 mois après la délibération.

Ce projet d'aménagement a suscité un questionnement réel de la part des habitants, notamment ceux du lotissement des Grands Réages, géographiquement proches, au point qu'une réunion d'information à destination de l'ensemble des habitants de la commune s'est tenue le 15 mars 2024 et à laquelle de très nombreuses personnes ont participé.

Devant l'intérêt porté à ce projet d'aménagement, monsieur le Maire indique qu'il souhaite organiser une consultation de l'ensemble des électeurs de la commune portant sur la question suivante :

« Voulez-vous que le projet d'aménagement situé dans la continuité du lotissement des Grands Réages (nord de l'allée de la Butte Blanche) se réalise ? : OUI – NON »

Étant donné la tenue des élections européennes le 9 juin 2024, la date est fixée au 15 juin 2024.

Après dépouillement des votes, le résultat sera communiqué sachant que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

Fin du Conseil Municipal à 20h55



Note de synthèse

Budget commune de Saint Maurice Montcouronne 2024

1) Éléments de contexte

Le recensement de 2024 de notre commune annonce environ 1517 habitants avant éventuel correctif de l'Insee. La population de notre village continue de décroître. Les terrains disponibles sont en forte baisse et les divisions diminuent. En 2023, 11 permis de construire ont été déposés.

2) Priorités du budget

Le travaux sont principalement orientés vers la rénovation des bâtiments, mais aussi les entretiens et réparations de voiries et trottoirs. Nous avons à prévoir dans notre budget une ligne de dépenses pour la reprise sur des réseaux EP qui posent problème.

La recherche de subventions est également une de nos priorités pour répondre à nos besoins d'investissement en matière de sécurité mais aussi de réduction des charges énergétiques (éclairage).

3) Ressources et charges de fonctionnement

Le budget est constitué de recettes et dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont principalement constituées des diverses redevances (impôts, dotation de l'état) mais aussi des contributions diverses (locatifs salles et appartements, périscolaire).

Du coté des dépenses, nous y trouvons les charges de personnel qui ont fortement augmenté du fait des revalorisations - en 2023 et début 2024 - du point d'indice, les coûts liés aux travaux divers hors investissements (achats divers de matériels, produits, travaux de réfections et entretiens divers), les coûts liés au fonctionnement de l'école (cantine et périscolaire), et surtout la hausse financière importante de nos coûts énergétiques (électricité et gaz).

4) Montant du budget consolidé

Le budget consolidé de la commune pour 2023 et BP 2024 est le suivant :

- Fonctionnements

	Réalisé 2023	BP 2024
Recettes	1 490 181,50	1 490 043,17
Dépenses	1 244 098,33	1 490 043,17

- Investissements

	Réalisé 2023	BP 2024
Recettes	395 132,51	479 597,00
Dépenses	444 138,81	479 597,00

Évolutions prévues au budget en dépenses sur 2024 :

- Nouvelle hausse du point d'indice en janvier 2024 et prévision d'évolution au 2^{ème} semestre (environ 2%)
- Légère augmentation des tarifs des énergies (électricité, gaz) d'environ 10% (2022 : 68 000 €, 2023 : 88600 €)
- Hausse du coût d'approvisionnement des repas scolaires pour 2024 (2023 + 11%)
- Continuation d'augmentation des coûts des matières premières avec un fort impact sur les travaux
- Réduction des coûts du ménage suite au nouveau contrat (env. -9%)

5) Crédit d'investissement

Notre crédit d'investissement est constitué de demandes de subventions, du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et du virement de crédit du fonctionnement à l'investissement.

Tous les investissements prévus feront l'objet de recherche de subventions auprès des divers organismes (État, Région, Département).

6) Épargne brute, épargne nette au 1^{er} janvier 2024

Épargne brute : 211 022,96 € soit un taux 14,5%

Épargne nette : 137 940,62 €

7) Endettement de la commune

La commune porte à ce jour 3 prêts en amortissement, pour un total de 318 519,43€ soit un endettement de 202 € par habitant (moyenne nationale des communes de la même strate : environ 653 €).

En l'état actuel, à projection constante, le prochain prêt se terminant au plus tôt étant le 31 décembre 2025, notre endettement sera en janvier 2026 de 120 €/hab.

8) Capacité de désendettement de la commune

Notre capacité de désendettement est de 2,3 années (moyenne nationale : 8,2 années).

9) Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition votés et inchangés au titre de l'année 2024 de la commune sont :

- Foncier bâti : 29,88 %
- Foncier non bâti : 99,48 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 14,00 %

10) Principaux ratios

Pour 2023

- Nombre de mandats émis : 912
- Nombre de titres émis : 156
- Délais moyen de paiement : 2,47 jours
- Taux de recouvrement : 98,62%
- Taux de consommation de dépenses de fonctionnement : 94%
- Taux de consommation des dépenses d'investissement : 57%

Principaux postes de dépenses à caractère général (chapitre 011 : 485 621 € en 2023)

- Voirie : 12 %

- Énergies, fluides : 18,3 %
- Restauration cantine : 10.9 %
- Ménage des divers locaux : 11,9 %

Subventions aux associations : 16 620€

Principaux postes de recettes :

- Impôts divers : 67,37 %
- Produits des services, domaine (périscolaire, participation cantine, locatif...) : 11,77 %
- Dotation état : 13,71 %
- Taxes diverses : 7,13 %

11) Effectif de la commune et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif de la commune est le suivant :

- 3 personnes à TP (temps plein base 35H) affectés à la mairie
- 4 agents techniques à TP
- 11 personnes à l'école et au périscolaire, soit un équivalent de 7,36 personnes à TP

Les charges de personnel, toutes opérations confondues, sont de 593 383,54 € (salaires, charges, médecine du travail, CNAS...), soit 47,69% du chapitre des dépenses. Celui-ci a légèrement diminué compte tenu de départs en retraite en 2022 et de postes non remplacés en 2023.

Néanmoins, en 2023, les augmentations du point d'indice et du smic sur ce chapitre et à périmètre constant ont eu une incidence à la hausse de 3,9 %.